Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260519-2026_049-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	19	24

Vote
Mains levées Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/05/2026
Et
Publication ou notification du : 26/05/2026

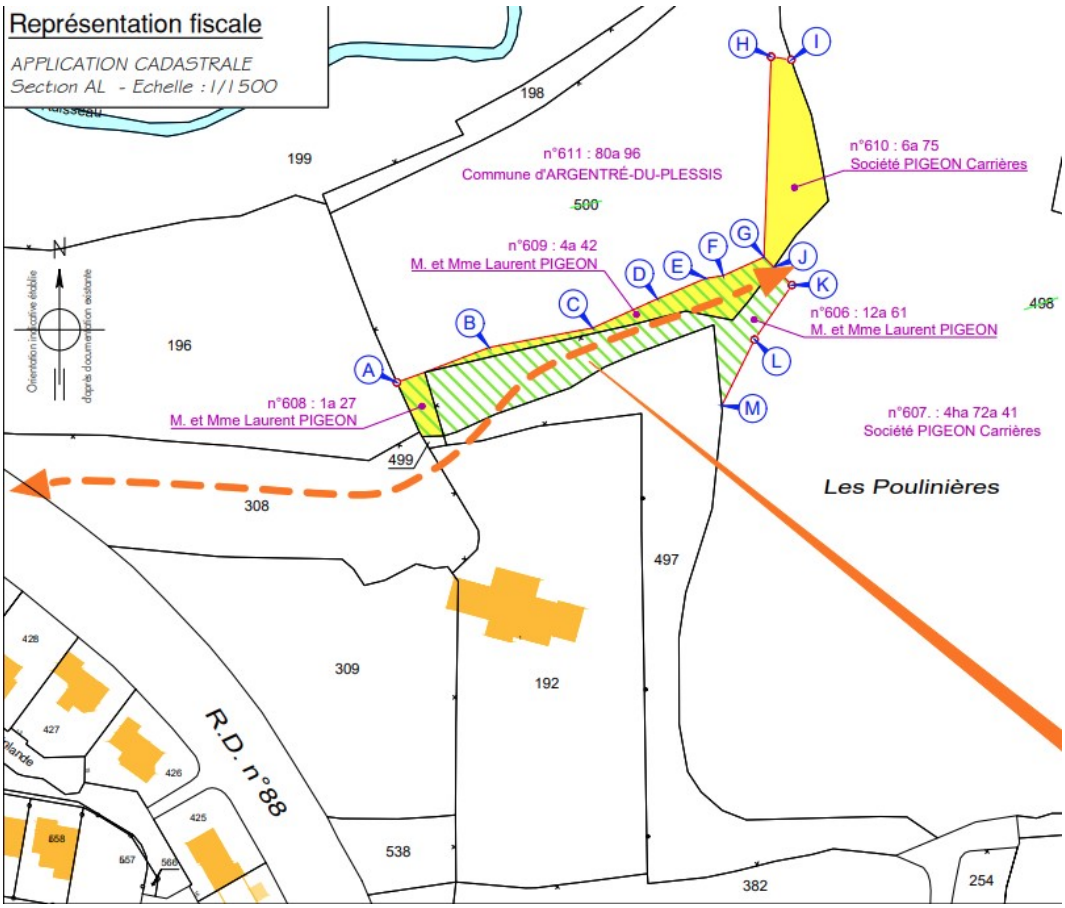
L'an 2026, le 19 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, FRIN Joël, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric (pouvoir à M. GARNIER Philippe en son absence), HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, MENEUST Anthony POSSON Rémi
Absent(s) ayant donné procuration : Mme PENIN Lany à Mme GESLAND Françoise ; MM DESILLE Bertrand à M. HAMELOT Bertrand, ÉON Patrice à M. GENDRY Pierrick, FOLL Nicolas à M. FRIN Joël, HAQUIN Christophe à M. POSSON Rémi, JEULAND Charles à M. MENEUST Anthony.

A été nommé(e) secrétaire : Mme TISON Bernadette

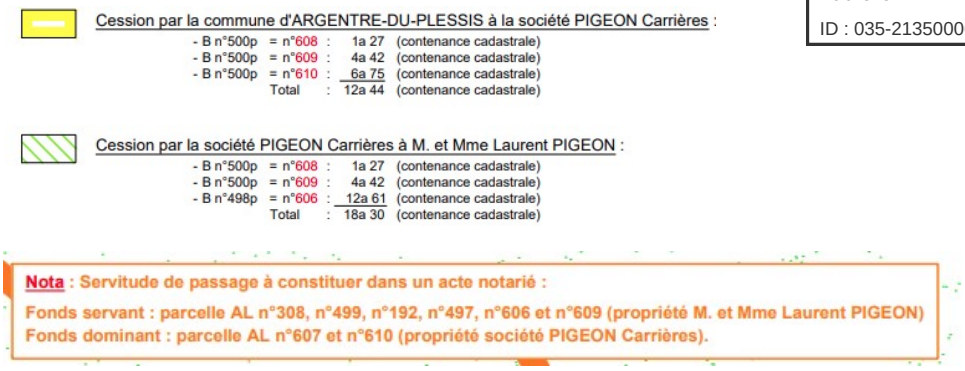
2026-049 – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE PIGEON CARRIERE – LES POULINIERES

La société PIGEON CARRIÈRES exploite une plateforme de recyclage située au lieu-dit « Les Poulinières ».
La régularisation du chemin d'accès à cette plateforme rend nécessaire une cession foncière.
La commune est propriétaire d'une partie du terrain située dans l'emprise du site de recyclage exploité par l'entreprise.

Création d'une servitude de passage de canalisation d'eaux résiduelles d'assainissement sur les parcelles objets de la cession cadastrées section AL n° 608, 609 et 610.



Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260519-2026_049-DE



Le prix de cession est de 0.42€m² soit un total de 522,48€ pour 12a et 44ca.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

APPROUVE la cession par la commune au profit de la société PIGEON CARRIÈRES de la partie du terrain communal située au lieu-dit « Les Poulinières », nécessaire à la régularisation du chemin d'accès à la plateforme de recyclage.
AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
PRECISE que les frais liés à l'acte notarié et aux formalités seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/05/2026

Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Bernadette TISON